

79ème session de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples

Mai 2024 – Banjul, The Gambia

POINT 6 –Rapports d'activité des membres de la Commission et des Procédures Spéciales, *Rapporteur Spécial sur les défenseurs des droits humains*

Interlocuteur : Trésor Muhindo Makunya, International Service for Human Rights (53)

Merci Monsieur le Rapporteur pour la présentation de votre rapport.

Monsieur le Rapporteur,

En 2014, la Commission avait décidé d'étendre le mandat du Rapporteur Spécial sur les défenseurs des droits de l'homme en Afrique à la question des représailles. En 2019, votre mandat en votre qualité de Point Focal avez lancé la note de politique et d'information dont l'objectif principal était de fournir un cadre de référence aux différents acteurs sur la manière d'interagir avec le mandat et avez appelé à des contributions pour votre premier rapport annuel sur les représailles.

En effet, pour que le système africain des droits humains fonctionne au maximum de son potentiel, les défenseur.es doivent pouvoir partager des informations et des perspectives cruciales concernant les situations sur le terrain. En 2020, ISHR a soumis un rapport qui présentait un schéma inquiétant d'intimidation et de représailles dans plusieurs pays africains contre la société civile collaborant avec les mécanismes africains des droits humains.

Nous attendons avec impatience que le Point Focal sur les représailles publie son premier rapport lors de la prochaine session de la CADHP, et qu'il continue ses efforts pour faire mieux connaître son mandat.

Malgré les avancées positives sur le continent Africain quant à la protection et la promotion des droits des défenseur.e.s des droits humains, les préoccupations demeurent nombreuses. Nous appelons instamment votre mandat à prendre des mesures proactives pour contrer la tendance croissante vers l'adoption de lois restrictives contre les défenseur.e.s des droits humains dans toute l'Afrique. La protection et la promotion des droits des défenseur.e.s des droits humains sont essentielles pour le respect des normes internationales des droits humains en Afrique, et nous sollicitons le soutien continu de la Commission africaine des Droits de l'Homme et des Peuples dans cette entreprise.

En effet, en Juillet 2023, l'Assemblée Nationale en Angola a adopté un projet de loi approuvant le statut d'Organisation Non Gouvernementale qui limite considérablement, dans ses dispositions, la jouissance des libertés fondamentales et restreint l'espace civique et démocratique. La promulgation de la loi par l'exécutif est actuellement suspendue, néanmoins nous appelons le Rapporteur Spécial à redoubler d'efforts pour encourager les autorités angolaises à adopter un texte respectant les normes internationales et régionales et à le faire en consultation avec



la société civile pour s'assurer qu'elles puissent continuer à mener leurs activités librement.

Je vous remercie.